Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de conformité du contrôle de production en usine

0093-02923

Conformément à la loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) du 21 mars 2014 nous confirmons que le produit de construction

agrégats d'enrobés

produit par ou pour

Weibel AG

et fabriqué dans l'usine de production

Granges-de-Vesin

est soumis à un contrôle interne de production. Le contrôle interne de production est maintenu et adéquat.
Ce certificat confirme que toutes les exigences de la norme

SN EN 13108-8:2005

sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine satisfait à toutes les prescriptions décrites ci-avant.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 14 avril 2015 et demeure valide tant que ni la norme, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrications dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'ASMP.

Berne, 24 février 2021

Martin Weder
Directeur

Volker Wetzig
Responsable bureau de certification

Les certificats valides sont publiés sur le site internet www.sugb.ch

SWISS ACCREDITATION
sas.admin.ch SCESp 0093

Notified Body No. 2115
Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de conformité du contrôle de production en usine

2115-CPR-02922

Conformément au Règlement 305/2011 (EU) du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

enrobés bitumineux

produit par ou pour

Weibel AG

et fabriqué dans l'unité de production

Granges-de-Vesin

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme harmonisée

EN 13108-1:2006/AC:2008

sous le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine satisfait à toutes les prescriptions décrites ci-avant.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 14 avril 2015 et demeure valide tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'ASMP.

Berne, le 24 février 2021

Martin Weder
Directeur

Volker Wetzig
Responsable bureau de certification

Les certificats valides sont publiés sur le site internet www.sugb.ch.

SWISS ACCREDITATION
sas.admin.ch SCESp 0093

Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de conformité du contrôle de production en usine

0093-02924

Conformément à la loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) du 21 mars 2014 nous confirmons que le produit de construction

mélange semi-hermétique et couches supérieures

produit par ou pour

Weibel AG

et fabriqué dans l'usine de production

Granges-de-Vesin

est soumis à un contrôle interne de production. Le contrôle interne de production est maintenu et adéquat.
Ce certificat confirme que toutes les exigences de la norme

VSS 40 436:2019

sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine satisfait à toutes les prescriptions décrites ci-avant.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 14 avril 2015 et demeure valide tant que ni la norme, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrications dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'ASMP.

Berne, 24 février 2021

Martin Weder
Directeur

Volker Wetzig
Responsable bureau de certification

Les certificats valides sont publiés sur le site internet www.sugb.ch

SWISS ACCREDITATION
sas.admin.ch SCESp 0093

Notified Body No. 2115
Association Suisse de Surveillance de Matériaux de construction Pierreux
Schwanengasse 12, 3011 Berne

Certificat

de conformité du contrôle de production en usine

2115-CPR-03096

Conformément au Règlement 305/2011 (EU) du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement des Produits de la Construction ou CPR), ce certificat s'applique au produit de construction

asphalt coulé routier

produit par ou pour

Weibel AG

et fabriqué dans l'unité de production

Granges-de-Vesin

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe ZA de la norme harmonisée

EN 13108-6:2006/AC:2008

sous le système 2+ sont appliquées et que le contrôle de fabrication en usine satisfait à toutes les prescriptions décrites ci-avant.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 1 juin 2022 et demeure valide tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances, ni les conditions de fabrication dans l'établissement de fabrication ne soient modifiés de manière significative, à moins d'une suspension ou d'un retrait par l'ASMP.

Berne, le 1 juin 2022

Martin Weder
Directeur

Volker Wetzig
Responsable bureau de certification

Les certificats valides sont publiés sur le site internet www.sugb.ch.

SWISS ACCREDITATION
sas.admin.ch SCESp 0093